



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/1999/102
17 décembre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-cinquième session
Point 19 de l'ordre du jour provisoire

CONSEILS CONSULTATIFS ET COOPÉRATION TECHNIQUE
DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

Situation des droits de l'homme en Haïti

Note du secrétariat

1. Dans sa résolution 1998/58, intitulée "Situation des droits de l'homme en Haïti", la Commission des droits de l'homme a, notamment, invité son expert indépendant, M. Adama Dieng, à faire rapport à l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, et à la Commission des droits de l'homme, à sa cinquante-cinquième session, sur l'évolution de la situation des droits de l'homme en Haïti.
2. Conformément à cette résolution, l'expert indépendant s'est rendu en Haïti du 9 au 15 août 1998 et a présenté un rapport à l'Assemblée générale à cinquante-troisième session (A/53/355). Ce rapport est mis à la disposition de la Commission, à sa présente session, en tant que document de référence.
3. L'expert indépendant a l'intention de se rendre en Haïti dans la deuxième quinzaine du mois de janvier 1999. En raison de la date tardive de ce déplacement et des exigences des services de conférence, il ne sera pas à même de présenter un rapport complet à la Commission à sa présente session. L'expert indépendant fera néanmoins rapport oralement à la Commission sur sa mission en Haïti.
